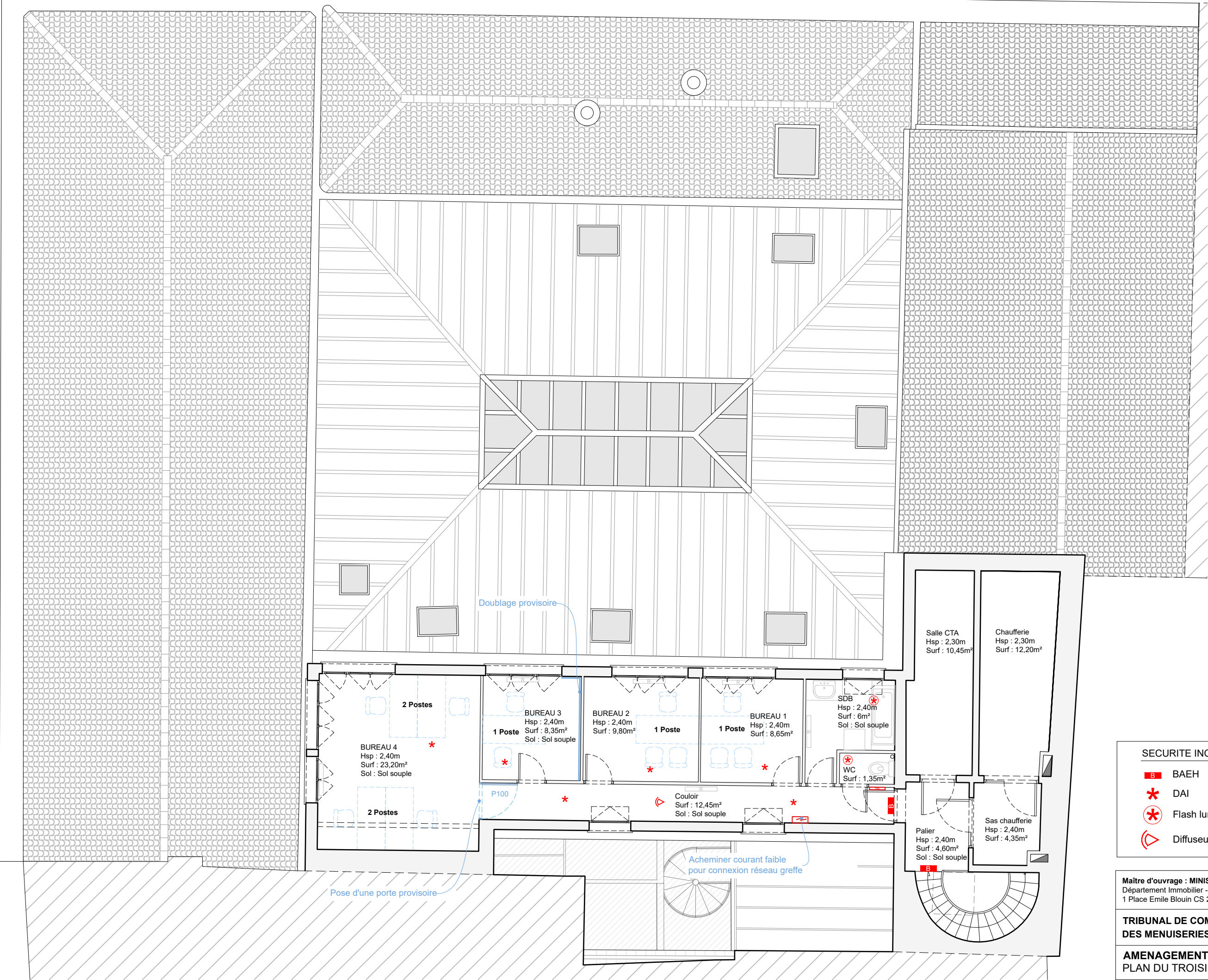




BUREAUX PROVISOIRES R+3 :

- Nettoyage général
- Création d'un doublage provisoire pour maquer le carrelage
- Détapissage et Remise en peinture générale
- Remplacement de l'éclairage par un éclairage provisoire conforme Code du Travail pour les bureaux
- Plinthes électriques par poste :
 - 2 prises électriques protégées
 - 2 prises électriques normales
 - prévoir réserve pour 3 prises réseau (1 pour l'informatique, 1 pour le téléphone, 1 pour imprimante réseau si nécessaire)
- Pose d'une porte en fond de couloir
- Acheminement du réseau depuis la baie de brassage A au rez-de-chaussée (*distribution dans appartement sera gérée par le mainteneur du greffe*)
- Mise en place des équipements de sécurité incendie (emplacement à prévoir en fonction de l'aménagement futur) *cf. planche F.1*

SECURITE INCENDIE :

- B** BAEH
- *** DAI
- *** Flash lumineux
- >** Diffuseur sonore



Maître d'ouvrage : MINISTERE DE LA JUSTICE
Département Immobilier - Délégation Interrégionale Sud - Bât A, 1er étage
1 Place Emile Blouin CS 20009 - 31952 TOULOUSE Cedex 9

PRO
Ind.02

TRIBUNAL DE COMMERCE : RESTAURATION
DES MENUISERIES ET DES DÉCORS INTÉRIEURS

AMENAGEMENTS PROVISOIRES :
PLAN DU TROISIEME ETAGE

Echelle
1/100

C2